



1. CONCURRENCE ENTRE LES TOURNOIS ADULTES

L'organisation de tournois adultes en concurrence dans la Ligue ne sera pas acceptée, sauf avis contraire de la Ligue (de R à P, Jeunes et Vétérans) et/ou de la FFBaD (N et compétitions fédérales).

Aux dates :

1.1. Du Championnat de Bretagne Séniors

- Aucun tournoi adultes, sauf uniquement P, ne sera autorisé sur le territoire breton.

1.2. Du Championnat de Bretagne Vétérans

- Aucun tournois ou séries vétérans ne pourront être autorisés sur le territoire breton.

1.3. Du Championnat de Bretagne Jeunes

- Aucun tournoi jeunes, sauf uniquement Promobad, ne sera autorisé sur le territoire breton.

2. NIVEAUX DES TOURNOIS

La CLT décline les niveaux des tournois selon les demandes faites sur Poona sur 5 rangs.

- Les tournois de Rang 1 : sont concernées les séries N.
- Les tournois de Rang 2 : sont concernées les séries R4 et R5.
- Les tournois de Rang 3 : sont concernées les séries R6 et D7.
- Les tournois de Rang 4 : sont concernées les séries D8 et D9.
- Les tournois de Rang 5 : sont concernées les séries P.

NB : Le rang du tournoi est fonction de la série la plus haute notifiée lors de la demande d'autorisation sur Poona. Par exemple : un tournoi comportant les séries R6, D7, D8 et D9 dans sa demande, sera dit de Rang 3.

3. DEFINITION DE LA CONCURRENCE

Seuls peuvent être considérés concurrents, deux tournois qui ont des séries communes.

Les types de tableaux engagés (SH, SD, DH, DD ou DM) ne rentrent pas en ligne de compte pour la détermination de la concurrence.

Ainsi, par exemple, un tournoi de simple de Rang 2, qui comportera aussi les tableaux R6 et/ou D7 pourra donc être considéré comme concurrent d'un tournoi de doubles de Rang 3.

Outre le rang des tournois, il sera également tenu compte de la localisation des tournois afin de déterminer s'il y a éventuellement concurrence (selon les règles édictées ci-après).



Commission Ligue Tournois

Annexe

Saison 2024-2025

Annexe

adoption : Avril 2024
entrée en vigueur : 01/06/2024
validité : permanente
secteur : Compétitions
nombre de pages : 2

3.1. Règles de non concurrence

Les tournois de Rang 1 sont autorisés au niveau fédéral.

Néanmoins, si ces tournois incluent aussi sur le règlement particulier les séries R, D et/ou P, les principes de non-concurrence décrites ci-après s'appliquent.

Il ne peut pas y avoir plus de deux niveaux d'écart entre deux tableaux sur la même demande.

On ne peut donc pas avoir, par exemple, une demande R4, D7 et P ou une demande N3, R6, D7, etc...

Au niveau de la Ligue, pourront être autorisés le même jour :

- 1 tournoi de Rang 1 dans chaque département,
- 1 tournoi de Rang 2 dans chaque département,
- 1 tournoi de Rang 3 dans chaque département,
- 1 tournoi de Rang 4 dans chaque département excepté pour le 35 où 2 tournois de rang 4 peuvent être autorisés,
- 1 tournoi de Rang 5 dans chaque département excepté pour le 35 où 2 tournois de rang 5 peuvent être autorisés.

Cependant un minimum d'éloignement kilométrique avec un autre tournoi de même niveau déjà autorisé dans un autre département, ou dans le même département pour le 35, devra être respecté :

Tournoi	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5
Distance	100 Km	75 Km	50 Km	50 Km	50 Km

Les distances prises en compte sont celles séparant les villes (centre-ville) dans lesquelles se trouvent les salles où se disputent les tournois ; distances prises par la route selon via Michelin.

Ex. Un tournoi N3 à D9 est déjà autorisé, si une demande concerne un tournoi R4 à D7 dans un autre département, il sera autorisé si la distance est supérieure à 75 Km.

4. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ADULTES

Chaque saison, afin que les quatre comités bretons puissent organiser leurs championnats départementaux, un weekend sera réservé sur le calendrier Ligue.

À ces dates, aucun autre type de tournoi adultes ne pourra être organisé.

Chaque comité sera alors autorisé à déléguer, sur ces dates, l'organisation d'une compétition (ou plus) contenant les tableaux N1 à P12 sans être limité par la concurrence des tournois (art 1.4), ni par les quotas club.

Le comité, instance pilote de la compétition, se chargera de la demande sur Poona.

Des conditions de participation à ces championnats départementaux peuvent être imposées réglementairement aux joueurs par leurs comités dans leur règlement de compétition respectifs.

5. RENCONTRE PROMOBAD ET RENCONTRE JEUNES

La Commission Ligue Tournois autorisera le tournoi après accord du Comité Départemental référent qui devra donner réponse sur Poona dans les deux semaines suivants le passage à l'étape « accord comité ».

NB : Dans ce document, joueur peut être remplacé par joueuse.